

***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
11 SEPTEMBRE 2017***

L'an deux mil dix sept, le 11 septembre à 19 heures 00 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBARENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

Membres présents : FRANTZ Nicole, KASTLER Véronique, ANTONY Hubert, HEGY Nicole, MEYER Théo, BRENDLE Bernard, BRETZ Daniel, ANTONY Patricia, MULLER Jean-Louis, BOIL Corinne, WERTHE Christian, JAEGGY Martin,

Membres absents excusés : BAUER Huguette, REYMANN Frédéric

Pouvoirs : BAUER Huguette à MATHIAS René

Secrétaire de Séance : Mme KASTLER Véronique

Date de la convocation : le 04 septembre 2017

La séance est ouverte à : 18 heures 30

M le Maire sollicite l'ajout d'un point :

- Départ de M le Curé

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du 06 juin 2017
- Délégation de signature
- Approbation du PADD (PLUI)
- Extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes du Centre Haut-Rhin
- Syndicat d'électricité : adhésion de la commune de HESINGUE
- Chasse : agrément d'un co-fermier
- Devis
- Maisons fleuries 2017
- Approbation des différents rapports d'activités
- Divers

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06 JUIN 2017

Le Maire informe :

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte rendu de la séance du 06 juin 2017.

Après lecture le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2° DELEGATION DE SIGNATURE

M le Maire informe :

La délégation de signature a été utilisée pour la signature de deux déclarations d'intention d'aliéner.

3° APPROBATION DU PADD

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :** débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) tel que prévu par l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été prescrite le 27 octobre 2015 par délibération du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

Les études ont été engagées en 2016, notamment la phase diagnostic et enjeux, qui ont abouti au Projet de PADD. Outre les nombreuses réunions de travail, où chacune des communes membres était associée, une réunion avec les Personnes Publiques Associées a été organisée le 6 juillet 2017 sur les volets diagnostic et PADD du PLUI. A ce stade de la procédure, il convient d'organiser un débat sur les orientations générales du PADD, au sein de chacune des communes et au sein du conseil communautaire de la CCCHR.

Les orientations du PADD visent à répondre à trois grands objectifs qui sont en cohérence avec les objectifs du SCoT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon approuvé le 14 décembre 2016 :

- Assurer un développement économique puissant et structuré, en exploitant au mieux ses atouts.
- Concilier le développement urbain avec une politique de l'habitat et des déplacements garants de la préservation de l'environnement sur l'ensemble de la communauté de communes.

- Conforter la protection de l'environnement avec les enjeux actuels et enjeux de développement durables, délimiter les extensions urbaines compatibles avec la protection des espaces naturels et la préservation des terres agricoles.
- **Le projet de PADD, annexé à la présente délibération et dûment présenté, est structuré autour des orientations phares suivantes :**

1. *Affirmer le positionnement de la CCCHR au sein de l'armature urbaine en s'inscrivant dans l'organisation urbaine du Schéma de Cohérence territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon approuvé le 14 décembre 2016, défini comme suit :*

Ensisheim, pôle d'ancrage, Niederhergheim, Oberhergheim, Biltzheim, Niederentzen et Oberentzen forment un pôle relais «en devenirs, et Meyenheim, Réguisheim et Munwiller sont comprises dans la strate « village ».

2. *Tirer partie des atouts du territoire pour organiser le développement économique en :*

- *Accueillant des activités économiques au sein du tissu urbain (mixité fonctionnelle) ;*
- *Renforçant et organisant l'offre foncière en vue du développement économique et des emplois et l'organiser ; le développement de l'offre foncière est structurée autour de 3 types de sites d'activités économiques (ZA de type 1, site à rayonnement département et régional (1 site à Ensisheim), ZA de type 2 : site d'activités d'influence intercommunale (Ensisheim, Niederhergheim et Biltzheim) et ZA de type 3 : site d'influence locale (Niederhergheim Est, Oberhergheim, Meyenheim et Réguisheim), ainsi que Niederentzen..*
- *Développant la politique touristique, culturelle et de loisirs ;*
- *Confortant et accompagnant les activités agricole et sylvicole ;*
- *Encadrant l'exploitation des gravières.*

3. *Conduire une politique de développement résidentiel en adéquation avec l'ambition économique du territoire et la satisfaction des besoins en équipements de manière à :*

- *Répondre aux besoins en logements dans le respect de l'armature urbaine préconisée ;*
- *Diversifier l'offre du parc de logements pour permettre un parcours résidentiel complet et pour répondre à l'ensemble des besoins (de 100 à 120 logements à produire par an) ;*
- *Valoriser le cadre et la qualité de vie ;*
- *Assurer un niveau d'équipements et de services en adéquation avec les besoins actuels et futurs.*

4. *Assurer une bonne accessibilité au territoire afin de :*

- *Garantir à long terme une bonne connexion de la CCCHR aux flux régionaux et transfrontaliers et hiérarchiser le système de mobilité interne à la CCCHR ;*
- *Renforcer les alternatives à la voiture individuelle ;*
- *Poursuivre la mise en place du très haut débit.*

5. *Inscrire le territoire dans un développement durable et respectueux de l'environnement, avec la volonté de :*

- *Préserver la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire ;*
- *Valoriser les paysages :*
- *Limiter la consommation de l'espace*
- *Prendre en compte les contraintes et les risques.*

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal de débattre sur les orientations générales, conformément aux dispositions de l'article L153-12 du code de l'urbanisme.

Les interventions :

- Le bruit généré par le circuit Rinaldi a été exprimé, rendant nécessaire des mesures visant à réduire les émissions sonores : à voir ce qu'il était possible de faire dans le cadre du PLUI. Ce pôle prend une envergure de plus en plus importante.
- Le renforcement et l'adaptation du réseau routier sont prévus dans le PADD : l'amélioration de la RD vers Rouffach, à l'ouest de l'échangeur de Niederentzen, mériterait d'être souligné dans le PADD (trafic croissant, vitesse excessive ...)
- Sur la carte du PADD il convient de vérifier la limite Nord du site militaire et de caler le corridor écologique à créer en conséquence. Monsieur Antony Hubert demande si ce corridor pourrait passer par le pont, il est expliqué que pour l'instant

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le débat est clos.

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du PADD du PLUI. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

4° EXTENSION DES COMPETENCES ET MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique d'Alsace (SDTAN) dont il assure le portage conjointement avec les Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Régional Grand Est met en œuvre un Réseau d'Initiative Publique (RIP) visant à desservir en 100% fibre optique jusqu'à l'abonné final (FttH, Fiber to the Home) l'ensemble des locaux à usage d'habitation et à usage professionnel établis dans les communes sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à l'exception des communes concernées par les investissements portés par les opérateurs sur leurs fonds propres.

Ainsi, la Commission permanente de l'ex Conseil Régional d'Alsace, par délibération du 13 novembre 2015, a attribué la délégation de service public de 30 ans pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du Très Haut Débit en Alsace au groupement d'entreprises NGE Concessions, Altitude Infrastructure, Miranda et Callisto, désormais substitué depuis le 1^{er} avril 2016 par la société dédiée au projet Rosace S.A.S., sur la base d'un investissement total de 450 M€ sur la période de la DSP, dont une subvention publique attendue par le concessionnaire de 163,9 M€.

Cette subvention publique sera intégralement préfinancée par la Région, qui s'assurera de recouvrer les subventions auprès de l'Etat, de l'Union européenne (FEDER), des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et des EPCI ou communes selon compétence de l'article L.1425-1.

La participation financière forfaitaire des établissements publics de coopération intercommunale au projet Très Haut Débit Alsace a été arrêtée selon un principe de péréquation, avec un montant forfaitaire de 175 € par prise téléphonique.

Etant précisé que toutes les communes-membres de la CCCHR sont concernées par le déploiement de la fibre optique engagé par ROSACE (dont le nombre de prises par commune est précisé à l'annexe 1 ci-jointe), la participation forfaitaire globale de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin s'élève à 1 148 700 €.

Dans ce contexte, le conseil communautaire a délibéré le 27 juin 2017 et a décidé de prendre et d'inscrire dans ses statuts la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, afin de pouvoir participer au programme porté par la Région Grand Est de déploiement de la fibre optique sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Cette prise de compétence, par transfert des communes membres, nécessite une modification statutaire qui doit être approuvée par une majorité qualifiée de communes, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Chaque conseil municipal est donc invité à se prononcer dans les 3 mois à compter de la délibération de la CCCHR, pour :

- valider ce transfert de compétence,*
- approuver en conséquence la modification des statuts de la Communauté de communes pour y introduire au titre des compétences obligatoires et plus particulièrement de l'aménagement de l'espace communautaire « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1425-1, L 1425-2, L.5211-17, et L.5211-20 ;

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin approuvés par arrêté préfectoral du 14 mars 2017 ;

Considérant les principes de spécialité et d'exclusivité qui doivent s'appliquer aux actions de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ;

Considérant que l'échelon intercommunal est le plus pertinent pour impulser et conduire une politique d'aménagement numérique équilibré du territoire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin en liaison avec la Région Grand Est, qui porte le dossier de déploiement du Très Haut Débit à l'échelle du territoire d'Alsace ;

Après délibération,

**Le Conseil municipal,
A l'unanimité**

- *VALIDE le transfert de compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *APPROUVE en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin telle que présentée ci-dessus et dans le document annexé.*

5° SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE : ADHESION DE LA COMMUNE DE HESINGUE

Le Maire expose :

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Hésingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Hésingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Hésingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

*Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Ville de Hésingue.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Ville de Hésingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de

terrain avec la Ville de Saint-Louis, à l'unanimité / par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions ;

- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

6° CHASSE : AGREMENT D'UN CO-FERMIER

Le Maire expose :

Une demande pour l'inscription d'un co-fermier pour les lots n° 1 et 2, il s'agit de M NOTTER Valentin dont le dossier complet a été déposé en Mairie.

En outre, l'adjudicataire des lots n° 1 & 2 sollicite le retrait de l'agrément de M BOURRENANI Mustapha.

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent la candidature de M NOTTER et le retrait de M BOURRENANI.

7° DEVIS

M le Maire informe :

L'ASON a déposé une demande pour l'acquisition de buts de foot pour un montant de 3 052 euros TTC. Le devis a d'ores et déjà été signé par le Maire. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce devis et de prendre en charge le financement.

Après délibération les membres du Conseil approuvent la proposition de M le Maire et le charge de l'exécution de cette affaire.

8° MAISONS FLEURIES 2017

Le palmarès des maisons fleuries 2017 s'établit comme suit :

CLASSEMENT	NOM & PRENOM	Note N°1	Note N°2	Moyenne	Montant	Prix
1	MERIAN Jean-Paul	17	18	17,50	60 €	1er prix
2	MERIAN Dominique	18	16	17,00	55 €	2ème prix
3	HEBDING Robert	18	15	16,50	50 €	3ème prix
4	GUTLEBEN Lucien	15	17	16,00	45 €	4ème prix
5	HEGY Lucien	16	15	15,50	40 €	5ème prix
6	MATHIAS René	16	15	15,50	40 €	5ème prix
7	BINGLER Jean-Pierre	15	16	15,50	40 €	5ème prix
8	HELM Rémy	14	17	15,50	40 €	5ème prix
9	LEVY Damien	14	15	14,50	35 €	6ème prix

10	JENNY Fernand	12,5	16	14,25	30 €	7ème prix
11	BECHLER Roland	13	15	14,00	25 €	8ème prix
12	SCHOENY Yvan	13	14	13,50	20 €	9ème prix
13	HEBDING André	13	14	13,50	20 €	9ème prix
14	KASTLER Laurent	12	15	13,50	20 €	9ème prix
15	SCHLECHT Jean-Paul	13	14	13,50	20 €	9ème prix
16	PAYET Axel	12	15	13,50	20 €	9ème prix
17	TAILLARD Guy	12,5	13	12,75	20 €	9ème prix
18	SCHMIDT Patrick	10	15	12,50	20 €	9ème prix
18	GUTLEBEN J-Simon	12	13	12,50	20 €	9ème prix
					TOTAL	620 €

Après lecture du palmarès les membres du Conseil Municipal approuvent le classement établi ainsi que le montant des prix selon le tableau ci-dessus.

9° APPROBATION DES DIFFERENTS RAPPORTS D'ACTIVITES

Les rapports d'activités suivants ont été portés à connaissance des membres du conseil municipal :

- SIEPI : eau et assainissement
- Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin : rapport d'activités
- Ordures ménagères 2016

Après lecture des différents rapports les membres du Conseil Municipal les approuvent à l'unanimité

10° DEPART DE MONSIEUR LE CURE

Le Maire informe :

Suite au départ de M le Curé GASCHY et à l'arrivée du Père Jimmy les communes d'OBARENTZEN, de NIEDERENTZEN, de BILTZHEIM, d'OBERHERGHEIM, de NIEDERHERGHEIM et de SAINTE CROIX EN PLAINE se sont cotisées pour l'achat d'un cadeau pour le départ du Curé, la commune d'OBARENTZEN a avancé un montant de 600 euros. Le maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de recouvrer auprès de chaque commune un montant de 100 euros.

Après délibération les membres du Conseil Municipal autorisent M le Maire à recouvrer les sommes auprès des communes participantes.

11° DIVERS

- Menu repas de Noël
- Date des vœux : jeudi 28 décembre 2017

- *Mme Véronique Kastler propose la mise en place d'une main courante le long de la rampe d'accès handicapés à la mairie.*
- *M Martin JAEGGY propose de demander au Syndicat Mixte de l'Ill d'apposer des panneaux « cédez le passage » sur la piste cyclable.*
- *Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'exécuter un nettoyage du cimetière le 30 ou le 31 octobre (avant la Toussaint). Une demi-journée de travail sera organisée.*
- *Mme ANTONY Patricia informe que des sacs de tri sont ramassés malgré que leur contenu ne soit pas conforme aux indications de tri. Elle propose d'appeler Mme Cyrielle GUILLEMAIN de la communauté de communes du Centre Haut Rhin lorsque l'on constate des erreurs dans le tri et lui demander de passer chez les administrés afin de leur rappeler les normes de tri. Elle propose par ailleurs d'organiser une visite avec le conseil municipal du centre de tri des déchets. Monsieur le maire se charge de faire remonter la demande auprès de Mme GUILLEMAIN.*
- *Mme BOIL Corinne propose de créer une boîte à livres dans le village. Cette boîte permet aux habitants d'y déposer des livres qui seront mis à leur disposition gratuitement pour être lus et ainsi permettre des échanges.*
- *Il est également signalé un 4x4 rouge qui circule régulièrement sur les berges de l'Ill alors que toute circulation y est interdite.*
-

La séance est levée à : 21 heures 10 minutes

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du 06 juin 2017
- Délégation de signature
- Approbation du PADD (PLUI)
- Extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes du Centre Haut-Rhin
- Syndicat d'électricité : adhésion de la commune de HESINGUE
- Chasse : agrément d'un co-fermier
- Devis
- Maisons fleuries 2017
- Approbation des différents rapports d'activités
- Départ de Monsieur le Curé
- Divers

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>SIGNATURE</i>	<i>PROCURATION</i>
<i>MATHIAS</i>	<i>René</i>	<i>Maire</i>		
<i>BRENDLE</i>	<i>Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Hubert</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		
<i>HEGY</i>	<i>Nicole</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Patricia</i>	<i>CM</i>		
<i>BAUER</i>	<i>Huguette</i>	<i>CM</i>		
<i>BOIL</i>	<i>Corinne</i>	<i>CM</i>		
<i>BRETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>CM</i>		
<i>FRANTZ</i>	<i>Nicole</i>	<i>CM</i>		
<i>JAEGGY</i>	<i>Martin</i>	<i>CM</i>		
<i>KASTLER</i>	<i>Véronique</i>	<i>CM</i>		
<i>MEYER</i>	<i>Théo</i>	<i>CM</i>		
<i>MULLER</i>	<i>Jean-Louis</i>	<i>CM</i>		
<i>REYMANN</i>	<i>Frédéric</i>	<i>CM</i>		
<i>WERTHE</i>	<i>Christian</i>	<i>CM</i>		